

Date de la convocation : 12/03/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°

Séance du 18 Mars 2021 15/2021

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : 2 Pour : 9

Contre : 1 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Huit Mars à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
STEHLE C, KROGSDAHL A, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R,  
GILHET B procuration à THEULE JC

**Absent** : NICAISE V,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
22 MARS 2021  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT POUR LA DIFFUSION DE DONNEES OUVERTES ET INTELLIGENTES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de partenariat émanant du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre de la diffusion de données ouvertes et intelligentes.

Depuis la loi du 01/10/2018, Le Conseil Départemental a l'obligation de diffuser ses données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à l'environnement en Open Data.

Afin de faciliter la diffusion de données municipales, le Département propose à la commune de bénéficier gratuitement des services du nouveau portail Open Data mise en ligne par le Département en partenariat avec la région. Pour la réussite de ce projet une gouvernance sera mise en place et une convention de partenariat sera signée entre la commune et le Département ; Cette convention jointe en annexe formalise les conditions de mise à disposition par le département d'un portail Open Data qu'il administre. Il est également demandé au Conseil municipal la désignation d'un représentant au Comité de pilotage et d'un référent technique Open Data.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

- désigne Clément STEHLE pour siéger au Comité de pilotage
- désigne Clément STEHLE référent Open data.
- Autorise M. le Maire à signer la présente convention et toutes pièces afférentes au dossier.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....

Le Maire,  
SIEGEL R.



<p><b>MORESMAU JP.</b></p>	<p><b>BRUNEL MINAZZO D.</b></p>	<p><b>HOMBERT B.</b></p>	
<p><b>THEULE JC.</b></p>	<p><b>GILHET B.</b></p>	<p><b>VEDEL P.</b></p>	
<p><b>NICAISE V.</b></p>	<p><b>KROGSDAHL A.</b></p>	<p><b>STEHLE C.</b></p>	<p><b>QUEVREUX M.</b></p>